

Dans la Fonction Publique d l'État, les personnels ont choisi de faire de la FSU la première organisation syndicale.

Présente dans la plupart des ministères, la FSU recherche l'unité la plus large dans l'action. Elle défend toutes les catégories d'agents, titulaires ou non, de statut public ou privé, au-delà des corporatismes. Elle articule présence dans les instances et mobilisations des personnels par service et par métiers.

La FSU porte les valeurs d'un service public garantissant l'intérêt général et la solidarité sociale. Elle défend le statut, garant de l'indépendance et de la probité des agents publics de l'État. **La précarité fragilise les agents autant que la mission de service public qu'ils servent.**

La FSU combat sans ambiguïté la RGPP et la RÉATE, les fausses modernisations qui ne sont que régressions.

## LES CREPS DOIVENT RETROUVER PARTOUT LEURS COMPÉTENCES « SPORT » ET « ÉDUCATION POPULAIRE »

*La régression n'est pas une fatalité*

Inadmissible : un tiers des CREPS a été supprimé ! Devenus centres de ressources, d'expertise et de performance sportives, les CREPS restant sont amputés de leurs compétences « éducation populaire » et sports pour tous. Leurs interventions sont désormais conditionnées à des partenariats et complémentarités qui limitent leurs champs d'intervention et préparent d'autres démantèlements. Le but recherché est le désengagement l'Etat au prétexte d'économies.

Il ne reste plus que 16 CREPS sur le territoire national après les destructions opérées ces dernières années. Chaque établissement, au nom de l'autonomie financière, est de plus en plus conduit à recentrer ses activités et, faute de politique de recrutement public, à « externaliser » ou développer l'emploi précaire sur ses fonds propres.

**La FSU estime cette situation insupportable, mais réversible.** Une autre voie politique est possible pour redynamiser les CREPS. Elle passe par des constructions unitaires des personnels et de leurs syndicats. Elles ne se limitent à des défenses site par site. Il nous faut reconstruire les réseaux de formateurs avec les professeurs de sports et CEPJ des DRJSCS, DDCS et DDCSPP. Il est indispensable d'élargir les partenariats avec les mouvements sportifs et d'éducation populaire en déjouant les fausses notions de concurrence. Tout en contestant la réforme à venir des collectivités il est nécessaire de nouer avec les régions des relations de coopération, portant autant sur la formation professionnelle que sur le développement des pratiques sportives et éducatives de qualité.

## RECONSTRUIRE LE RÉSEAU NATIONAL DES CREPS

**Chaque région doit être dotée d'un établissement public national couvrant la totalité de la mission de formation**

### LA FSU REVENDIQUE CINQ MESURES À COURT TERME

- 1. Revenir sur le décret des CREPS et conférer à ces établissements une double compétence « sport » et « éducation populaire »**
- 2. Doter chaque région administrative d'un CREPS mis en réseau avec les DRJSCS et DDI où la mission de formation de l'Etat est clairement préservée**
- 3. Relancer l'emploi statutaire, titulariser les personnels précaires dans les corps existants correspondant aux missions et fonctions exercées par les agents, reconstruire les filières ouvrière et administrative**
- 4. Créer des emplois de formateurs et d'ingénierie de formation dans la filière JEP des établissements pour restaurer les compétences publiques détruites**
- 5. Initier une réflexion nationale sur les partenariats à réaliser pour que les CREPS, dans une ambition de service public, deviennent de véritables lieux de « ressources » au service des associations et mouvements « sport » et « JEP »**

## Pour le CREPS de Reims et les autres, la FSU porte des alternatives

Au quotidien, les représentants de la FSU agissent pour la défense des intérêts matériels et moraux de ceux qui font vivre l'établissement et à travers lui le service public. Cette action est constante. Elle ne se limite pas à siéger au conseil d'administration ou au comité technique. La dignité des agents, titulaires ou non, passe par l'exigence d'un vrai dialogue social, dans l'écoute et le respect de chacun.

La transformation des CREPS est en passe d'avoir des effets déplorables dans les établissements en matière de gestion comptable et gestion du personnel. La survie des équipes de direction est soumise à la bonne application des critères de performance. Tous les services des établissements ont été touchés : recours massif aux contrats, externalisations, suppression de postes, de formations et de départements.

La FSU, avec les personnels, tous les personnels et pas seulement les formateurs, continuera à agir pour que le projet d'établissement ne se réduise pas à de seules considérations comptables, une course au toujours plus de profit pour toujours moins de qualité, mais qu'il se donne les moyens d'une vraie ambition éducative.

### EN COMPLEMENT DES CINQ MESURES A COURT TERME, LA FSU AGIT POUR

- ✓ Lutter contre le repli sur la « performance » sportive, vision élitiste et paradoxalement sans ambition du sport spectacle. L'Etat en se consacrant à la formation de l'élite sportive abandonne la dimension éducative, la formation du plus grand nombre et prépare la privatisation.
- ✓ Maintenir la possibilité pour les cadres techniques sport et jeunesse des départements d'intervenir dans les formations et de piloter des SAF. D'une part, cela prive les établissements de compétences et de moyens humains, d'autre part cela éloigne des réseaux locaux.
- ✓ Engager des négociations pour la revalorisation salariale des contractuels, leur réemploi dans l'attente de la titularisation, la pérennisation des postes, la garantie du droit à la formation continue, à l'éducation permanente.
- ✓ Revendiquer une vraie représentation des personnels et usagers (stagiaires, sportifs, associations) dans les instances consultatives de l'établissement.
- ✓ Œuvrer pour un meilleur statut des surveillants d'internat, avec des conditions de travail et de rémunération décentes et conformes au droit.
- ✓ Embaucher des personnels de services techniques : l'externalisation a fait la preuve de son inefficacité. Gérer toujours plus d'installations sportives, toujours plus de public accueilli avec toujours moins d'agents est impossible.
- ✓ Dénoncer et remédier à l'empilement des procédures et au manque de personnel administratif rendant impossible le travail des formateurs : le respect de l'humain doit être au cœur du fonctionnement des services, le droit à la recherche, à l'invention ou l'expérimentation ne peut être sacrifié.
- ✓ Intégrer le CREPS dans un véritable partenariat avec les associations dans les plans régionaux de formation (CPRDFP).
- ✓ S'opposer aux augmentations massives des tarifs de formation, d'hébergement ou de restauration, qui de fait interdisent l'accès du CREPS aux plus démunis.
- ✓ Promouvoir une politique de développement durable, soucieuse de la préservation écologique, et de nécessaires innovations en économie d'énergie.

### VOTER POUR LES CANDIDATS DE LA FSU

**C'est voter pour des collègues engagés dans l'action solidaire, soucieux d'un service public qui donne du sens aux revendications**

Pour contacter la FSU joignez le SNEP (professeurs de sports), le SNASUB (filière administrative) ou EPA (syndicat multi catégoriel) :

[www.snepsfu.net](http://www.snepsfu.net)

[www.snasub.fsu.net](http://www.snasub.fsu.net)

[www.epafsu.org](http://www.epafsu.org)

## L'enjeu électoral de chaque CREPS est local et national

**A l'issue de la consultation, les résultats de chaque CREPS seront ajoutés à ceux de l'INSEP et des deux Ecoles Nationales** (Ecole Nationale des Sports de Montagne et Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques) **pour constituer un comité technique national commun à tous les établissements du ministère des sports impliqués dans la formation.**

Le CT national commun exclut l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation de Saumur (concédié à l'Agriculture et aux haras), le CNDP et le Musée du Sport. Il sera composé de 10 membres représentant les syndicats. Il concernera près de 2 000 salariés sur les questions transversales aux établissements de formation.

Les personnels administratifs des CREPS sont les seuls à pouvoir voter deux fois. Le scrutin national écarte 2 000 collègues de la filière administrative « éducation nationale » des DD, DR et de l'administration centrale. Celui des CREPS fait une exception et prend pour base électorale l'ensemble des salariés – titulaires ou non – qui travaillent dans les établissements. Le vote ne sera donc pas « faussé » par amputation d'une composante.

**La FSU entend y défendre une vision ambitieuse et rassemblée du service public et de la formation « sport » et « JEP ».**

**Les élus de la FSU sont présents dans les toutes les CAP des domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, de la filière administrative de l'éducation nationale et de la commission consultative des agents non titulaires.**

**Ils informent publiquement des enjeux et rendent compte de leurs mandats devant tous, recherchant autant que possible les conditions de démarches unitaires de l'ensemble de la représentation des personnels.**